

SÉANCE DU 07 septembre 2023

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2023_065

Membres en exercice : 26

Conseillers présents à la séance : 19
19 + 1 pouvoir

Date de publication : 8 septembre 2023

Le 07 septembre 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 31 août 2023 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD, Mme SCHWENTER, M. BIOT, M. PARIGOT, Mme SEUVRE, Mme WILLEMS, Mme DELOT, Mme GRUET, Mme BIOT-FLORENTIN, Mme COUDERT, M. BILLET, Mme ÉTIENNE, M. SERRE, Mme ROUSSEAU, M. GORNEAU, M. PERREIRA-GONCALVES, Mme LANGLOIS-LENTI, M. DELECOLLE,

ÉTAIT EXCUSÉ : M. TIRARD (pouvoir donné à Mme SCHWENTER),

ÉTAIENT ABSENTS : M. LEFEVRE, M. LECOMPTE, M. CAMPOS, Mme GROENTZINGER, Mme GERMAIN, M. LANGLOIS.

M. GORNEAU et Mme COUDERT ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Visas :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-2, L.2122-14

VU la délibération du Conseil municipal n°2022_034 du 02 juin 2022 portant à 5 le nombre d'adjoint,

Exposé des motifs :

CONSIDERANT que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,

CONSIDERANT qu'afin de faciliter son fonctionnement le Conseil Municipal souhaite porter à SIX le nombre d'adjoints au maire,

CONSIDERANT par conséquent qu'il y a lieu de délibérer sur le nombre d'adjoints ;

Contenu de la proposition :

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à SIX.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **FIXE** le nombre des adjoints à 6
- **DÉCIDE** que l'adjoint qui sera désigné prendra la place de sixième adjoint.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 8 septembre 2023
Le Maire, Yves DELOT,

